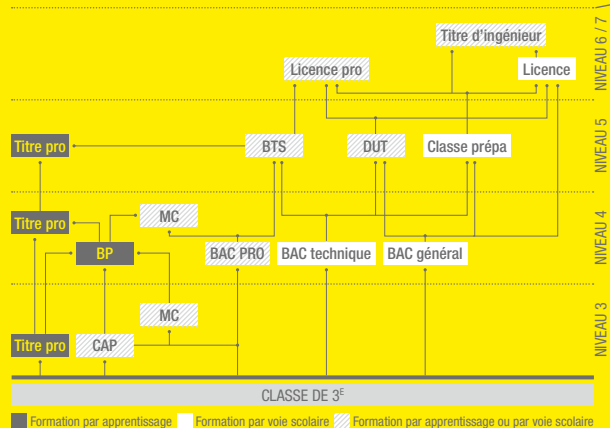


Des parcours de formation complets

L'apprentissage permet d'acquérir une qualification professionnelle et d'obtenir un diplôme ou un titre professionnel reconnu.



CAP Certificat d'aptitude professionnelle
 MC Mention complémentaire
 BP Brevet professionnel
 BAC PRO Baccalauréat professionnel
 BTS Brevet de technicien supérieur
 DUT Diplôme universitaire de technologie
 Titre pro Titre professionnel

Niv. 6 : niv. II - Bac +3 ans et Bac +4 ans
 Niv. 5 : niv. III - Bac +2 ans
 Niv. 4 : niv. IV - Bac ou équivalent
 Niv. 3 : niv. V

Les formations

LES DIPLÔMES

CAP

- Électricien

BAC PRO

- Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés (MELEEC)
 + Mention complémentaire Technicien(ne) en réseaux électriques

POSSIBILITÉ DE POURSUITE D'ÉTUDES EN LICENCE PROFESSIONNELLE ET TITRE D'INGÉNIEUR

LES TITRES PROFESSIONNELS

Selon votre expérience professionnelle et votre projet, une offre de titres professionnels pour se former à ce métier est à votre disposition.

BTS

- Électrotechnique

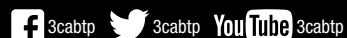
DUT

- Génie civil construction durable



Pour en savoir

www.ccca-btp.fr
www.apprentissage-btp.com

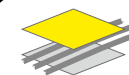


www.metiers-btp.fr
www.onisep.fr

Le **CCCA-BTP** (Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics) est une association nationale, professionnelle et paritaire, gérée par les fédérations d'employeurs et les organisations syndicales de salariés représentatives du secteur de la construction en France. Il est chargé de mettre en œuvre et de coordonner la politique de formation professionnelle initiale par l'apprentissage aux métiers du BTP définie par les partenaires sociaux des branches du bâtiment et des travaux publics.

agenceca.com - CCCA-BTP / 2019

Travaux publics Monteur de réseaux électriques



CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

Le monteur de réseaux électriques

est un électricien qui intervient sur les lignes électriques ainsi que sur l'éclairage public. Il participe, au sein d'une équipe, à l'aménagement du territoire pour la distribution de l'énergie électrique.

Le monteur de réseaux électriques installe et entretient les réseaux qui permettent d'acheminer l'électricité depuis son point de production (centrales électriques, parcs éoliens, postes de transformation) jusqu'aux lieux de consommation : logements, bureaux, commerces, usines et complexes industriels, réseaux d'éclairage public...

Il a pour mission de mettre en place et entretenir :

- les réseaux électriques,
- l'éclairage public et la signalisation (luminaires, illuminations, feux, mobilier urbain, guirlandes),
- les bornes de recharge pour véhicules électriques.

Il exerce son activité à l'extérieur sur des réseaux aériens qui atteignent parfois une hauteur importante, sur des réseaux électriques enterrés et sur des réseaux d'éclairage public et de signalisation. Il peut également installer divers équipements communicants, bornes de recharge pour véhicule électrique ou de gestion de l'énergie (système de pilotage centralisé des installations d'éclairage public par zones et par point lumineux...).

Matériels et techniques

Le monteur de réseaux électriques s'adapte au développement de nouvelles installations (électricité photovoltaïque, éolienne...). Il peut également intervenir dans le cadre de la maintenance en installant divers équipements communicants (déploiement de fibre optique, connexion de box chez le client final...) ou de gestion de l'énergie (système de pilotage centralisé des installations d'éclairage public par zones et par point lumineux)...



Secteur d'activité

Le métier de monteur de réseaux électriques fait partie du secteur des travaux publics.

Les entreprises de travaux publics construisent et entretiennent des ouvrages pour :

- aménager et entretenir le cadre de vie (voirie, éclairage public, voies piétonnes, pistes cyclables, stades, équipements sportifs, fondations de bâtiment, ouvrages d'art, ouvrages souterrains, dragage de ports et de voies fluviales, entretiens routiers...);
- produire de l'énergie (barrages, centrales hydrauliques, éoliennes, centrales photovoltaïques);
- acheminer l'eau potable, l'électricité et le gaz;
- améliorer l'environnement (collecte et traitement des eaux usées et des déchets, équipements antibruit et antipollution), aménagement des zones vertes, merlons antibruit et paysagers, renaturation de cours d'eau, prévention des inondations (digues)...

Devenir un professionnel des travaux publics

Chaque métier des travaux publics fait appel à des compétences et des savoir-faire spécifiques. De l'ouvrier au chef d'entreprise, le secteur offre de réelles perspectives d'évolution de carrière vers des postes d'encadrement et la création ou la reprise d'entreprise.

Choisir l'apprentissage BTP pour se former

Avec de nombreuses formations du CAP au titre d'ingénieur, l'apprentissage est l'une des voies privilégiées pour devenir un professionnel des travaux publics qualifié. L'apprentissage est un mode de formation professionnelle initiale, dispensée en alternance.

- Vous alternez des périodes de travail en entreprise, pendant lesquelles vous acquérez une expérience et des compétences professionnelles, et des périodes d'enseignement général, technologique et professionnel sur le métier choisi au centre de formation d'apprentis (CFA).
- Vous signez un contrat d'apprentissage. C'est un contrat de travail de type particulier conclu avec un employeur pour une durée limitée ou indéterminée.
- Vous avez un statut de salarié. Et comme tout salarié, vous avez des droits et des obligations : temps de travail, salaire, congés payés, santé, transport...
- Vous percevez un salaire variable selon votre âge, le diplôme préparé et la progression dans le cycle de formation. À signaler, le salaire de l'apprenti est plus élevé dans le BTP que dans les autres secteurs d'activité.

